

## Fondamentaux circuit national France Beach Volley Series (FBVS)

### → Joueurs

Vous avez participé à des tournois ou souhaitez-vous lancer dans les compétitions : ce document à pour vocation de vous accompagner dans vos démarches d'inscription, de création d'équipes, de comprendre le système de points...

En complément, vous pouvez vous référer au **Règlement Particulier des Épreuves (RPE)** du circuit national, accessible sur le site de la FFvolley.

### SOMMAIRE

#### Licence | Plateforme informatique | Inscription | Tableaux

Pages 2-3-4



#### Cas récurrents | Solutions

Page 5



#### Demandes de Wild Card

Page 6



#### Divers

Page 7



#### Contacts

Page 7

## Licence | Plateforme informatique | Inscription | Tableaux

### Information générales - Licences

 La période de validité d'une licence correspond à la saison sportive commune à toutes les disciplines soit du 1<sup>er</sup> septembre de la saison en cours jusqu'au 31 Août de l'année suivante.

 N'importe quelle licence peut être demandée dès le 1<sup>er</sup> juillet pour la saison suivante : celle-ci sera alors active dès le 1<sup>er</sup> septembre.

 Le début de la validité d'une licence correspond à la Date d'Homologation (DHO) de celle-ci. C'est cette date qui sera vérifiée par les organisateurs. Celle-ci correspond à la date à laquelle le club procède à la saisie de la licence sur l'espace club.

 « Pour participer aux épreuves organisées par la FFvolley, une Ligue Régionale ou un Comité Départemental, les membres de chaque équipe doivent être dûment licenciés à la date de clôture des inscriptions du tournoi auxquels ils veulent prendre part. »

 Il faut compter minimum 24h après la saisie de la licence par le club pour qu'elle apparaisse sur la plateforme informatique de gestion des tournois.

 Pour participer à un série 3 : il faut avoir une licence compétition volley-ball ou bien une licence outdoor.

 Pour participer à un série 2 ou à un série 1 il faut une licence outdoor.

 Une licence dite temporaire, d'une validité d'un ou trois mois, délivrée à titre individuel à un non-licencié permet de participer à un ou plusieurs tournois du Circuit National FBVS.

 Une licence temporaire ne permet pas la participation au Championnat de France.

 Aucune autre licence ne sera acceptée pour participer aux tournois.

 N'hésitez pas à demander à votre club de vous confirmer que votre licence a bien été créée avant de procéder à une inscription sur un tournoi.

 Si vous êtes dans une catégorie jeunes, n'oubliez pas de vérifier les surclassements nécessaires<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> [http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/licences/FFvolley\\_Categories\\_2024-25.pdf](http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/licences/FFvolley_Categories_2024-25.pdf)

## Plateforme informatique

Avant la sortie d'un outil très prochainement, la plateforme informatique actuelle, le Beach Volley Système (BVS<sup>2</sup>) regroupe l'ensemble des tournois du circuit national.

Avant toute première connexion il faut se « Créer un accès licencié » :



Les informations à renseigner sont :

- Le numéro de licence
- Le nom du club
- Le numéro du club (remplissage automatique après avoir renseigné le nom)
- La date de naissance
- Le sexe

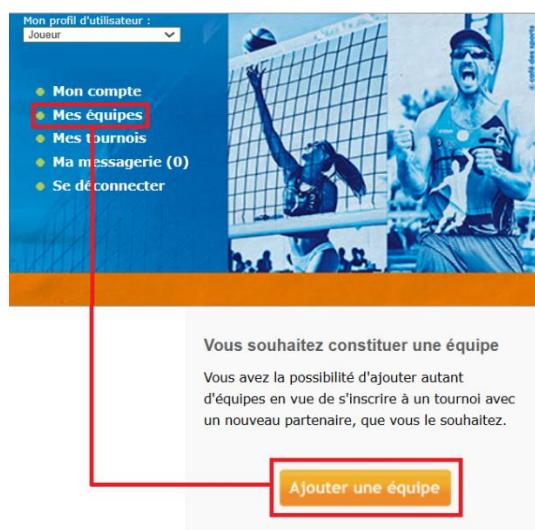
X En voulant créer mon compte sur la plateforme informatique, un message apparaît disant que la licence n'est pas homologuée ou introuvable sur celle-ci.

→ J'envoie un mail à [ccbeach@ffvb.org](mailto:ccbeach@ffvb.org) pour que le problème soit corrigé.

## Inscription à un tournoi

✓ Je demande à mon partenaire si sa licence est bien à jour afin de pouvoir nous inscrire à un tournoi.

💡 Si l'équipe que je souhaite inscrire n'existe pas encore, je vais dans l'onglet « Mes équipes » puis je sélectionne « Ajouter une équipe » :



🔍 Je peux trouver rapidement mon partenaire en rentrant son numéro de licence.

<sup>2</sup> [Beach Volley Système](#)

💡 Ou bien en renseignant au moins une des informations suivantes :

- Son Nom
- Son prénom
- Son année de naissance
- Sa catégorie
- Son sexe
- Le département de son club
- Le code postal de la ville de son club

## Délais d'inscription

⌚ Les délais d'inscription à respecter sont les suivants :

- Championnat de France : clôture 28 jours avant le 1<sup>er</sup> jour du tournoi.
- Série 1 | S2-1000 : clôture 14 jours avant le 1<sup>er</sup> jour du tournoi.
- Série 2-250 | S2-500 | S2-750 : clôture 10 jours avant le 1<sup>er</sup> jour du tournoi.
- Série 3-150 | S3-100 : clôture 4 jours avant le 1<sup>er</sup> jour du tournoi.

## Positionnement dans les tableaux

💡 Les points d'inscription permettent de connaître les paires qui vont entrer dans le tournoi.

💡 Les points techniques permettent ensuite de déterminer quelles équipes entrent dans le tableau principal et le tableau de qualification (si applicable).

❗ Pour les tournois de type Série 3 (150-100), la liste des équipes retenues à la clôture des inscriptions se fait selon l'ordre chronologique des inscriptions.

⌚ « Toute réclamation sur les tableaux devra être déposée par e-mail, auprès de l'organisateur local et de la FFVOLLEY, le lendemain de la publication des listes des engagés sur la plateforme informatique fédérale au plus tard **48h** avant le début du tournoi, sous peine d'être irrecevable. »

## 💡 Cas récurrents & Solutions

### Je n'arrive pas à inscrire mon équipe à un tournoi.

- Je vérifie que mon partenaire a bien activé son compte sur la plateforme informatique fédérale et accepté ma demande de création d'équipe.
- ➔ Si j'ai déjà participé à un tournoi avec cette personne : cela peut être dû au fait qu'un organisateur ai ajouté manuellement l'équipe, ce qui a provoqué un bug sur la plateforme.
- ✗ Je ne demande surtout **pas** à l'organisateur de nous inscrire.
- J'envoie un mail à [ccbeach@ffvb.org](mailto:ccbeach@ffvb.org) avec les numéros de licence des personnes concernées pour que l'équipe soit débloquée.

### J'ai un imprévu et je souhaite désinscrire mon équipe.

#### Avant la date de clôture des inscriptions :

- « Les désinscriptions sont possibles sans justification avant la date limite d'inscription en envoyant un mail à l'instance de référence et l'organisateur. »

#### Après la date de clôture des inscriptions :

- ✗ « Toute désinscription après la clôture des inscriptions ne peut se faire sans autorisation préalable de l'instance fédérale administrant le tournoi et sans le règlement des frais de pénalités correspondant définis au chapitre « sanctions et amendes ». »

### Mon partenaire à un imprévu : je souhaite faire une modification d'équipe.

#### Avant la date de clôture des inscriptions :

- « Les modifications d'équipes sont possibles sans pénalités jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Si un joueur apparaît dans plusieurs équipes différentes inscrites à un même tournoi, c'est la dernière équipe inscrite qui sera retenue. »

#### Après la date de clôture des inscriptions :

- « - Pour raison médicale

Dans le cas d'une modification d'équipe après le délai prévu, celle-ci devra être justifiée lors de la demande par un certificat médical d'un des deux joueurs, et validée par la FFvolley. »

- ✗ « - Sans raison médicale

Dans le cas d'une modification d'équipe après le délai prévu, celle-ci devra être justifiée au mieux, et validée par la FFvolley. »

 Dans le cas d'une acceptation de la modification, l'équipe sera replacée dans le tableau du tournoi (principal ou de qualification) en fonction du nombre de points de la paire reconstituée sans pour autant pouvoir être mieux classée que l'équipe constituée à l'origine.

 ! Pour les tournois de série 3 : toute modification d'équipe annule l'équipe déjà inscrite et équivaut à l'inscription d'une nouvelle équipe.



## Demandes de Wild Card

### Pour les S1 et S2-1000

Un [formulaire en ligne](#) doit être renseigné par les équipes demandeuses :

- Au plus tard : **5 jours** avant la clôture des inscriptions.

### Pour les tournois de série 2 (250 | 500 | 750) et série 3 (150 | 100)

Un [formulaire téléchargeable](#) sur le site de la Fédération doit être **envoyé directement** aux organisateurs

- Au plus tard : **3 jours** avant la clôture des inscriptions.

### Attribution de Wild Card à une équipe locale-FFvolley pour le niveau Série-2 -750 et en dessous

- « Des séries 3 jusqu'au série 2-750, chaque organisateur de tournoi dispose d'une wild card pour le tableau principal, et, d'une wild card pour le tableau de qualification s'il y en a un. Ces deux wild cards entrent dans le contingent prévu initialement pour le tournoi et n'ont pas à être demandées via le formulaire en ligne dédié. »

**⚠ Il est de la responsabilité de l'organisateur de s'assurer que la limite des deux attributions annuelle n'a pas été atteinte par les athlètes via l'outil mis en place sur le site de la Fédération.**

**🔍 Le nombre de demande de wild card est **limitée à 4 par licencié dans la limite de 2 attributions**.**

**🔍 Afin de respecter les règles énoncées, je me réfère à la « [Liste actualisée de suivi de demande de wild card](#) » - disponible sur le site de la Fédération :**

The screenshot shows the FFvolley website's navigation bar with links for FFVOLLEY, PRATIQUER, SE FORMER, EQUIPES DE FRANCE, COMPETITIONS, BILLETTERIE, and a search icon. The main content area has a banner for 'ZOOM SUR...' featuring a beach volleyball player and text about benefits for licensed members. To the right, there is a sidebar with a sign-up form for newsletters and a 'DOCUMENTS' section containing a document titled 'FRANCE BEACH VOLLEY SERIES'. The document details the Wild Card application process, mentioning the deadline for S1/S2-1000 tournaments (5 days before closing) and the deadline for S2-750 and below tournaments (3 days before closing). It also specifies the limit of 4 applications per licensed athlete and refers to the 'Liste actualisée de suivi de demande de wild card' for tracking. At the bottom of the document, there are links for 'Formulaire en ligne de demande de wild card' and 'Formulaire téléchargeable de demande de wild card'.

## Divers

 « [...] En cas d'erreur sur la publication des résultats d'un tournoi sur la plateforme informatique fédérale, les joueurs concernés ont **45 jours** pour signaler le problème à l'organisateur local et l'instance fédérale référente du niveau d'organisation. Au-delà toutes réclamations ne pourront être retenues. »

 Les conditions d'inscriptions à des tournois internationaux sont détaillées dans le RPE à l'article 38 du RPE (page 27).

 Toute demande reçue les **jeudis après 18h** concernant un tournoi le week-end, ne permettant pas un délai de traitement administratif suffisant pourra **ne pas** être traitée.

 Il est important de consulter le RPE : tout manquement peut conduire à une **perte de points** pour les participants.

## Contact

Pour toute question relative au beach-volley ou problématique rencontrée :

 J'envoie un mail à l'adresse [ccbeach@ffvb.org](mailto:ccbeach@ffvb.org)

 Toute demande reçue via un autre canal non-officiel : WhatsApp, Messenger, sms... ne pourra et ne sera **pas prise en considération**.